

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.12.574

**La Nef - mode de
gestion : Désignation
des membres du
conseil
d'administration de la
régie à personnalité
morale et autonomie
financière**

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 décembre 2017**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, René BUJON, Isabelle ESNAULT, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

François ELIE à Patrick BOURGOIN, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Jean-Claude COURARI par René BUJON

Excusé(s) :

Samuel CAZENAVE, Karen DUBOIS, Philippe LAVAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.12.574**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

LA NEF - MODE DE GESTION : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE A PERSONNALITE MORALE ET AUTONOMIE FINANCIERE

Par délibération n° 414 du 29 juin 2017, le conseil communautaire a validé la transformation de la régie dotée de l'autonomie financière La Nef en régie à personnalité morale propre et à autonomie financière à compter du 1^{er} janvier 2018.

La nouvelle régie musiques actuelles de GrandAngoulême est administrée par un conseil d'administration désigné par le conseil communautaire sur proposition de Monsieur le Président. (article. L.2221-10 du code général des collectivités territoriales)

L'article 4 des statuts de la régie prévoit que « le conseil d'administration est composé de 14 membres avec voix délibératives à savoir :

- 1 collège « élus » comptant 10 élus désignés au sein du conseil communautaire,
- 1 collège « personnalités extérieures » comprenant 4 membres compétents dans le domaine culturel ou de l'économie sociale et solidaire.

Les membres du conseil d'administration sont élus ou nommés pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat communautaire en cours.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Vu l'avis de la commission politiques et équipements communautaires du 5 décembre 2017,

Je vous propose :

DE DESIGNER au conseil d'administration de la régie musiques actuelles de GrandAngoulême :

Les 10 conseillers communautaires suivants au collège « élus » :

- Jacky BOUCHAUD
- Samuel CAZENAVE
- Danielle CHAUVET
- Bernard DEVAUTOUR
- Annette FEUILLADE
- Fabienne GODICHAUD
- Elisabeth LASBUGUES
- Michaël LAVILLE
- Catherine PEREZ
- Eric SAVIN

Les 4 personnes compétentes dans le domaine culturel ou de l'économie sociale et solidaire au collège « personnalités extérieures » suivantes :

- Gérard LEFEVRE, directeur de la scène nationale d'Angoulême,
- Pierre LUNGHARETTI, directeur de la Cité Internationale de la Bande Dessinée,
- Daniel BRAULT, de la chambre de commerce et d'industries d'Angoulême,
- Christophe GATINOL, du centre des jeunes dirigeants d'entreprise

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 19 décembre 2017	<u>Affiché le :</u> 19 décembre 2017